

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **131 (2005)**

Heft 13: **Mobilité urbaine**

PDF erstellt am: **28.06.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## CNR : SUIVI DE LA COLLECTION DES NORMES

Lors de sa séance spéciale des 30 et 31 mai, la commission centrale des normes et règlements (CNR) a approuvé la norme SIA 181 « Protection contre le bruit dans le bâtiment ». Résultat de près de huit ans de travaux de révision, elle remplacera dès le 1<sup>er</sup> novembre 2005 l'édition de 1988. La commission responsable n'ayant pas réussi à convaincre la commission sectorielle des avantages d'un changement paradigmatique - dans le sens d'une tripartition entre exigences minimales, standards ou élevées -, la CNR a autorisé la publication d'une version révisée avec des exigences minimales légèrement plus élevées.

La commission a été informée de l'avancement des principaux projets en cours, ainsi que de deux nouveaux concernant la révision de la norme SIA 203 « Décharges contrôlées » et un nouveau RPH 105 « Prestations et honoraires des géologues ». A la demande du secrétariat général, la CNR a retiré, avec effet immédiat, la norme SIA 183 « La protection contre l'incendie dans la construction » de la collection des normes. Elle a encore autorisé le guide R72 pour l'élaboration de normes.

Les discussions de cette séance se sont focalisées sur le suivi de la collection des normes et la motivation de ceux qui les élaborent. Il en est ressorti que la création de normes peut être l'occasion de diffuser des idées innovantes et d'exprimer des tendances politiques, la commission étant d'avis que ces idées ou tendances ne doivent en principe pas figurer directement dans les normes, mais être insérées dans les documentations ou les cahiers techniques. La question de savoir si des standards différents doivent être déterminés dans les normes, voire si, pour

des conventions d'utilisation particulières, une nouvelle norme sur les standards d'élaboration devra être créée, sera discutée ultérieurement. Toutefois, la collection des normes doit impérativement offrir un choix pour tout élément se rapportant à la sécurité.

La collaboration avec les législateurs doit être intensifiée à tous les niveaux politiques, ceci afin de mettre à disposition de leurs usagers des normes paritaires et consensuelles. En outre, le fait de ne publier que les normes strictement nécessaires doit permettre d'éviter de produire un trop grand nombre de normes et les conséquences financières que cela pourrait avoir.

Dr Markus Gehri, secrétariat général SIA

## MISE EN CONSULTATION DE LA NORME SIA 422

Avec d'autres normes d'aménagement du territoire, la norme SIA 422 « Méthodes de mesure de la capacité des zones constructibles » est appelée à contribuer à l'harmonisation formelle des travaux d'étude. Que ce soit au niveau du Parlement fédéral ou au niveau concordataire, les 26 législations cantonales ont déjà motivé plusieurs tentatives allant dans ce sens, certaines ayant échoué alors que d'autres sont encore en élaboration. Ces velléités ont poussé les associations professionnelles concernées, la Conférence des offices cantonaux chargés de l'aménagement du territoire, l'Office fédéral du développement territorial ainsi que les Hautes écoles à collaborer avec la **sia**, pour aborder l'harmonisation de ce domaine par le biais des normes **sia**.

La nouvelle norme a été élaborée par l'institut spécialisé dans la recherche territoriale au sein de la Haute école de Rapperswil, en étroite collaboration avec l'EPFL et des praticiens. Elle propose diverses formules pour la mesure et le dimensionnement des zones à bâtir.

Le projet mis en consultation est téléchargeable à partir du site Internet <[www.sia.ch](http://www.sia.ch)> (rubriques « la pratique > normes > mises en consultation »). Les commentaires et prises de position doivent être soumis d'ici au 15 septembre 2005 au service des normes ([gut@sia.ch](mailto:gut@sia.ch)), sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Aucune réaction n'est recevable sous une autre forme.

Martin Gut, secrétariat général SIA

## CARSHARING POUR LES MEMBRES BUREAUX SIA

En collaboration avec *Mobility*, la **sia** propose une solution de mobilité peu onéreuse à ses membres: *Mobility Business CarSharing*. Plus de 1000 PME, administrations, sociétés et institutions utilisent déjà cette solution qui permet de satisfaire simplement, et à moindres coûts, les besoins en automobile sans avoir ses propres véhicules.

Les clients de *Mobility* disposent 24h/24 de 1750 véhicules repartis dans plus de 1000 emplacements à travers la Suisse. Il est possible d'installer un emplacement *Mobility* dans l'enceinte même d'une entreprise. Le *CarSharing* (auto-partage) permet d'effectuer de longs trajets en train (ou avec d'autres transports en commun), puis de poursuivre à bord d'un véhicule de *Mobility*.

Une carte *Mobility* personnelle coûte Frs 120.- par an (Frs 250.- pour la carte transmissible). Elle donne accès à une grille tarifaire attrayante pour les entreprises. Pour une location inférieure à une semaine, la formule *Basic* offre un véhicule de catégorie « Economy » pour Frs 2.35 Frs/h (tarif de jour) et 51 centimes par kilomètre (24 centimes à partir de 101 km). Ce tarif inclut l'essence, le service, l'entretien ainsi que toutes les assurances.



En cas d'inscription à *Mobility Business CarSharing*, les membres **sia** recevront un bon unique de 50 Frs pour leurs trajets.

Le formulaire d'adhésion et des informations supplémentaires au sujet de l'offre *Mobility* se trouvent sur [www.sia.ch/mobility](http://www.sia.ch/mobility).

Karin Frei, secrétariat général SIA

## SECTION VAUDOISE

Candidatures au titre de membre individuel

- *Giroud Luc*, ingénieur civil, dipl. ETS/VD - HES en 2000, prix SIA-VD pour son travail de diplôme, candidature avec dossier
- *Mavrocordatos-Blatter Alexandra*, architecte dipl. EPFL en 1989
- *De Rham Sébastien*, architecte dipl. EPFL en 1999
- *Stotzer Marc-André*, architecte dipl. ETS / Bienne en 1990, puis dipl. de The Ohio State University en 1993, inscrit au REG A en 2000
- *Ventura Emmanuel*, architecte dipl. EPFL en 1992

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un délai de quinze jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises à la direction de la **sia** à Zurich.

## Une mise à l'épreuve quotidienne

Un sol industriel doit être esthétique et résistant. Chaque jour, charge de pression, abrasion, chocs, acides et influences atmosphériques mettent les revêtements de tous types à forte contribution. Pour bénéficier de solutions efficaces et performantes, adressez-vous de préférence à un spécialiste de l'Association suisse des entreprises de sols industriels et de chapes VSIU-ASESI. Nous adhérons à la qualité – côté pile et côté face !

Informations complémentaires sous :  
[www.vsiu-asesi.ch](http://www.vsiu-asesi.ch) / Tel. 031 970 08 81



## INTER PROTECTION SA

### Fini les problèmes de canalisation!

Grâce au système éprouvé LSE, tous les problèmes concernant les canalisations et conduites d'eau attaquées par la rouille sont résolus.

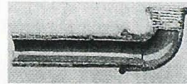
Le système LSE est le seul traitement intérieur de la tuyauterie sans travaux de dégagement et d'excavation. Ce système offre après nettoyage une protection contre l'oxydation garantie par un revêtement intérieur à base de résine époxyde.

**IP assainit avec succès depuis déjà plus de 15 ans avec le système LSE.**

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à:

**interprotection@vtxnet.ch**

3014 Berne Rodmattstrasse 35 Tél. 031 333 04 34, Fax 031 333 04 45  
1053 Cugy/VD Chemin des Dailles 6 Tél. 021 731 17 21, Fax 021 731 50 91



## L'enfant n'est pas une marchandise

Envoyez-moi votre documentation sur:

la campagne "Stop trafic d'enfants"

le parrainage

le bénévolat dans ma région

Nom

Prénom

Rue

NPA/Lieu

Tél.

E-mail

CCP: 10-11504-8

Terre des hommes • En Bûdron 63 • 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 854 66 66 • Fax 021 854 66 77 • E-mail [info@tdh.ch](mailto:info@tdh.ch) • [www.tdh.ch](http://www.tdh.ch)

Terre des hommes